



CLUB DE VOILE DE THOUX SAINT-CRICQ

Ecole Française de Voile - Siège social : Mairie de THOUX (32430)

BULLETIN D'ADHESION

- Saison 2020 -

Nom, Prénom :			
Né(e) le :..... /...../			
Adresse : N° rue			
Code postal :		Ville	
Tél. : - mail :			
Pratique : Dériveur <input type="checkbox"/>	Windsurf <input type="checkbox"/>	Catamaran <input type="checkbox"/>	Autre (précisez :.....) <input type="checkbox"/>

COTISATION avec mise à disposition gratuite du matériel nautique. Tarifs identiques pour les propriétaires avec possibilité de stationner bateau et remorque au club.		
Famille	Remplir le cadre « FAMILLE ci-dessous »	205 €
Individuelle Adulte		190 €
Individuelle Etudiant (justificatif)		143 €
Individuelle Jeune (- de 18 ans)		113 €

FAMILLE (Conjoint et enfants à charge)		
Tarif par membre supplémentaire composant la famille (obligatoire pour utiliser le matériel nautique du club)		
Conjoint et enfant majeur à charge 58,5 € Enfant (- de 18 ans) 29,5 €		
NOM	Prénom.....	Date naissance...../...../..... €
NOM	Prénom.....	Date naissance...../...../..... €
NOM	Prénom.....	Date naissance...../...../..... €
NOM	Prénom.....	Date naissance...../...../..... €

STATIONNEMENT DES BATEAUX ET REMORQUES DE PROPRIETAIRES		
Attention ! Le matériel laissé au club doit être assuré par son propriétaire.		
Remorque	Marque.....immatriculation.....	Gratuit
Bateau ou PAV	Type.....couleur.....N° voile.....	Gratuit
Bateau supplémentaire	Type.....couleur.....N° voile.....	47 €

MONTANT A REGLER par chèque à l'ordre du C.V. Thoux St-Cricq	
Cotisation..... € + Famille.....€ + Bateau supp€	Total =.....€

L'adhérent s'engage pour sa personne ainsi que pour l'ensemble de sa famille mentionnée ci-dessus, qu'il représente :

- à ce que chacun sache nager 50 mètres, (25 mètres enfants – de 16 ans) et soit capable de s'immerger.
- à ne pas avoir de contre indication médicale à la pratique des activités nautiques (voile, canoë).
- à avoir pris connaissance du Règlement Intérieur (R.I.), notamment l'Art N°4, disponible sur le site internet du CVTSC et au club
- à s'interdire de naviguer avec un enfant de moins de 6 ans, ou de le faire naviguer seul.
- à accompagner ou faire encadrer un enfant de moins de 12 ans.

L'adhérent déclare pour sa personne ainsi que pour l'ensemble de sa famille mentionnée ci-dessus, qu'il représente :

- naviguer sous sons entière responsabilité conformément au R.I. et reconnait avoir été informé des possibilités de souscription d'assurance complémentaire dommage corporel « PREVI VOILE » proposées avec la licence FFV.
- autoriser le CVTSC à utiliser et exploiter des images les représentants, pour la réalisation de supports de communication faisant l'objet d'une diffusion (publicités, site internet, etc....).

Le :..... /.....2020 à Thoux

Signature de l'adhérent.

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du responsable du club

Nom, Prénom